



Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) / 01 BP 7125 Abidjan – Côte d'Ivoire  
Tél. : (225) 27 20 25 57 57 / Fax : (225) 27 20 22 45 52  
Email : courrier.z02sgcb@bceao.int  
Site Web : www.cb-umoa.org

Le Secrétaire Général

**LETTRE-CIRCULAIRE AUX  
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET AUX  
COMPAGNIES FINANCIERES**

N/Réf. : CB/DSP/n° 002786 /2022

Abidjan, le 12 DEC 2022

Page 1/1

**Objet** : Canevas de rapports périodiques requis des établissements assujettis

Madame/Monsieur le Directeur Général,

Conformément au cadre réglementaire en vigueur dans l'UMOA, les établissements de crédit et les compagnies financières doivent transmettre à la Commission Bancaire, selon des périodicités définies, des rapports sur :

- le contrôle interne ;
- la révision globale du portefeuille ;
- l'évaluation du risque de non-conformité ;
- la gestion du risque ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'UMOA.

Afin d'aider les assujettis dans l'élaboration de ces documents, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) a conçu un canevas spécifique pour chaque rapport, à l'effet de préciser sa structure et la nature des informations qui doivent y figurer.

En application du principe de proportionnalité, le contenu des documents tient compte de la situation des établissements n'appartenant pas à un groupe, des établissements affiliés à un groupe, des établissements disposant de succursale(s) et des compagnies financières.

L'utilisation des modèles de rapport, en pièces jointes, est requise des établissements de crédit et des compagnies financières à partir des reportings au titre du second semestre 2022. Les rapports doivent être communiqués au Superviseur uniquement par courrier électronique, en formats PDF et modifiable, aux adresses suivantes : courrier.z02sgcb@bceao.int et courrier.z02DSP@bceao.int.

Les établissements sont invités à veiller au strict respect des exigences sus-mentionnées.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre considération distinguée.

**P.J.** : 05

Pour le Secrétaire Général,  
le Secrétaire Général Adjoint  
chargé de l'intérim

Habib THIAM

